

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2018

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Commandites en services	18
Annexe B - Commandites	19
Annexe C - Charges d'opérations	19
Annexe D - Charges d'administration	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de billetterie et de restauration dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de billetterie et de restauration, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 décembre 2018.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve sur l'intégralité des produits de dons, publicité et billetterie, restauration, articles promotionnels et location de tentes en date du 26 mars 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

APSV comptables professionnels agréés inc.

APSV comptables professionnels agréés inc.¹

Montréal, le 3 avril 2019

¹ Par Sébastien Vandal, CPA auditeur, CA

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u> (redressé)
PRODUITS		
Subventions (note 4)	655 415 \$	910 883 \$
Commandites en services (annexe A)	414 633	329 192
Commandites (annexe B)	43 600	40 600
Programme d'aide à l'emploi	14 209	19 922
Billetterie et restauration	17 516	17 752
Publicité, articles promotionnels et location de tentes	9 443	7 719
Dons	15 388	4 811
Revenus de services	8 982	23 367
Autres produits	<u>-</u>	<u>198</u>
	<u>1 179 186</u>	<u>1 354 444</u>
CHARGES		
Charges d'opérations (annexe C)	1 054 140	1 162 655
Charges d'administration (annexe D)	118 250	136 223
Amortissement des immobilisations	<u>1 510</u>	<u>107</u>
	<u>1 173 900</u>	<u>1 298 985</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>5 286</u></u> \$	<u><u>55 459</u></u> \$

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>Affecté (note 11)</u>	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2018 Total</u>	<u>2017 Total (redressé)</u>
SOLDE AU DÉBUT					
Déjà établi	42 831 \$	506 \$	45 000 \$	88 337 \$	32 917 \$
Redressement sur les exercices antérieurs (note 2)	<u>-</u>	<u>3 539</u>	<u>-</u>	<u>3 539</u>	<u>3 500</u>
Redressé	42 831	4 045	45 000	91 876	36 417
Excédent des produits sur les charges	-	(1 510) ¹	6 796	5 286	55 459
Acquisitions d'immobilisations	<u>-</u>	<u>4 615</u>	<u>(4 615)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>42 831</u></u> \$	<u><u>7 150</u></u> \$	<u><u>47 181</u></u> \$	<u><u>97 162</u></u> \$	<u><u>91 876</u></u> \$

¹Correspond à l'amortissement des immobilisations

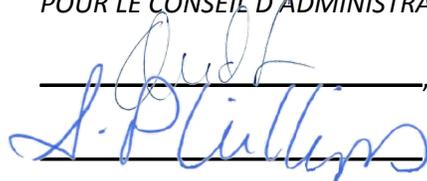
TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017 (redressé)
	<u> </u>	<u> </u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 152 \$	- \$
Débiteurs (note 5)	30 665	48 247
Subventions à recevoir	65 143	177 663
Frais payés d'avance	<u>11 730</u>	<u>5 426</u>
	<u>110 690</u>	<u>231 336</u>
IMMOBILISATIONS (note 6)	3 462	357
COLLECTION (note 7)	<u>3 688</u>	<u>3 688</u>
	<u>7 150</u>	<u>4 045</u>
	<u><u>117 840</u></u> \$	<u><u>235 381</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	- \$	9 450 \$
Emprunt bancaire (note 8)	11 500	80 500
Créditeurs (note 9)	9 178	28 639
Apports reportés (note 10)	-	<u>24 916</u>
	<u>20 678</u>	<u>143 505</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ (note 11)	42 831	42 831
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	7 150	4 045
	<u>47 181</u>	<u>45 000</u>
	<u>97 162</u>	<u>91 876</u>
	<u><u>117 840</u></u> \$	<u><u>235 381</u></u> \$
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 13)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, administrateur
 _____, administrateur

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017 (redressé)
	<u> </u>	<u> </u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	5 286 \$	55 459 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>1 510</u>	<u>107</u>
	<u>6 796</u>	<u>55 566</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	17 582	(11 225)
Subventions à recevoir	112 520	77 577
Frais payés d'avance	(6 304)	(1 038)
Créditeurs	(19 461)	(31 552)
Apports reportés	<u>(24 916)</u>	<u>24 916</u>
	<u>79 421</u>	<u>58 678</u>
	<u>86 217</u>	<u>114 244</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(4 615)</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	<u>(69 000)</u>	<u>(126 500)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	12 602	(12 256)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	<u>(9 450)</u>	<u>2 806</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN	<u>3 152 \$</u>	<u>(9 450) \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré qui peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour but d'encourager et développer l'amitié entre la nation québécoise et les nations autochtones et de sensibiliser et d'éduquer le grand public au patrimoine culturel et artistique des Premières Nations par voie de manifestations culturelles telles que festivals, expositions permanentes et itinérantes, conférences, séances de cinéma ainsi qu'un centre d'information et de référence internet.

2. REDRESSEMENT SUR LES EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, la direction a réalisé que la collection d'oeuvres d'art ne devait pas faire l'objet d'un amortissement et devait être présentée distinctement au bilan. À cet effet, l'actif net a été augmenté de 3 500 \$ au 31 décembre 2016 et l'amortissement cumulé du mobilier de bureau a été réduit du même montant. Au 31 décembre 2017, l'amortissement cumulé du mobilier de bureau a été diminué d'un montant de 3 539 \$, le poste de collection a été augmenté du même montant au bilan, la charge d'amortissement a été diminuée de 39 \$ aux résultats et le solde de l'actif net a été augmenté d'un montant de 3 539 \$.

De plus, au cours de l'exercice 2018, la direction a constaté qu'un apport en services de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 a fait l'objet d'une évaluation erronée. À cet effet, les revenus de commandites en services de la Ville de Montréal - Place des Festivals ont été augmentés d'un montant de 35 200 \$ et les charges d'opérations de Location - Salles, scènes et sites ont été augmentées du même montant. Cet ajustement n'a eu aucun impact sur le solde de l'actif net.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

Les apports, incluant les subventions, les programmes d'aide à l'emploi et les dons, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés des commandites, de la publicité et billetterie, de la restauration, articles promotionnels et location de tentes et des revenus de services sont comptabilisés lorsque la diffusion de la publicité ou les activités ont eu lieu, que les produits sont remis aux clients ou que les services sont rendus.

Apports reçus sous forme de services

Les commandites ou apports reçus en services sont constitués entre autres de location d'équipements, de matériel technique, de salles, sites et scènes, de publicité, d'animation et d'éléments d'occupation du site. Elles sont reçues à titre gratuit ou à une valeur inférieure à leur valeur marchande. La différence entre la valeur marchande et le coût du service est comptabilisée comme produit et une charge correspondante est enregistrée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	50%

Les immobilisations sont réduites à leur valeur résiduelle si elles n'ont plus aucun potentiel de service à long terme.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des autres débiteurs et de l'aide gouvernementale.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire et des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

4. SUBVENTIONS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Subventions fédérales		
Ministère du Patrimoine canadien - Fonds du Canada pour la présentation des arts	120 000 \$	105 000 \$
Ministère du Patrimoine canadien - Le Canada en fête	10 000	10 000
Conseil des arts du Canada - Programme Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	32 000	30 000
Conseil des arts du Canada - Théâtre rituel, mythologique et processionnel	20 000	-
Conseil des arts du Canada - Traduction	1 760	-
Téléfilm Canada	<u>16 166</u>	<u>16 166</u>
	<u>199 926</u> \$	<u>161 166</u> \$

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

4. SUBVENTIONS (suite)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Subventions provinciales		
Secrétariat aux affaires autochtones	85 000 \$	85 000 \$
Ministère de la Culture et des Communications	43 750	26 250
Ministère du Tourisme	28 000	50 000
Ministère du Tourisme - Étude d'achalandage	-	5 000
Conseil des arts et des lettres du Québec - Événements nationaux et internationaux	65 000	55 250
Conseil des arts et des lettres du Québec - Soutien aux organismes artistiques professionnels autochtones	-	12 850
Secrétariat à la région métropolitaine	45 000	45 000
SODEC - Événements nationaux et internationaux	40 000	20 000
SODEC - Contribution additionnelle	<u>-</u>	<u>20 000</u>
	<u><u>306 750</u></u> \$	<u><u>319 350</u></u> \$
Subventions municipales		
Ville de Montréal - Renouveau du Festival Présence Autochtone	60 000 \$	60 000 \$
Ville de Montréal - Soutien aux festivals et aux événements culturels	40 000	40 000
Ville de Montréal - Fonctionnement	739	739
Ville de Montréal - 375e anniversaire de Montréal	-	40 000
Ville de Montréal - Projet vers DestiNATIONS	-	(40 000)
Conseil des arts de Montréal	<u>48 000</u>	<u>35 150</u>
	<u><u>148 739</u></u> \$	<u><u>135 889</u></u> \$
Autres		
Diversité artistique de Montréal (DAM) et Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	-	218 556 \$
Société des célébrations du 375e anniversaire de Montréal	-	75 000
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	<u>-</u>	<u>922</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>294 478</u></u> \$
	<u><u>655 415</u></u> \$	<u><u>910 883</u></u> \$

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

5. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Taxes à la consommation	28 165 \$	40 407 \$
Autres débiteurs	<u>2 500</u>	<u>7 840</u>
	<u><u>30 665</u></u> \$	<u><u>48 247</u></u> \$

6. IMMOBILISATIONS

	2018		2017 (redressé)	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	14 162 \$	14 162 \$	-	331 \$
Équipement informatique	<u>13 520</u>	<u>10 058</u>	<u>3 462</u>	<u>26</u>
	<u><u>27 682</u></u> \$	<u><u>24 220</u></u> \$	<u><u>3 462</u></u> \$	<u><u>357</u></u> \$

7. COLLECTION

L'organisme dispose d'une collection d'oeuvres d'art autochtones qui regroupe un certain nombre de toiles, de photos, d'impressions, de masques, de statuettes, d'éléments de cinéma amérindien, de jeux de collection et d'autres oeuvres d'arts représentant la communauté autochtone. De plus, l'organisme possède trente-deux gravures d'un artiste mexicain. Les éléments de la collection acquis par l'organisme sont comptabilisés au coût. Les oeuvres reçues à titre de dons ne sont pas comptabilisées aux livres de l'organisme.

Il n'y a eu aucun ajout ni retrait à la collection en 2018.

Aucun frais de maintien concernant les éléments de la collection n'a été engagé au cours de l'exercice 2018.

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$ en tout temps et d'un crédit supplémentaire de 130 000 \$ qui peut être accordé sur présentation de garanties suffisantes durant la période du 1er juin au 31 décembre, est garanti par l'universalité des créances. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel majoré de 3,5 %.

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

9. CRÉDITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Retenues à la source et charges sociales	9 139 \$	3 302 \$
Comptes fournisseurs	39	991
Frais courus	<u>-</u>	<u>24 346</u>
	<u><u>9 178</u></u> \$	<u><u>28 639</u></u> \$

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reçus sont destinés à des projets qui auront lieu au cours de l'exercice suivant. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes:

	<u>Solde 31 décembre 2017</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>Solde 31 décembre 2018</u>
Ministère de la Culture et des Communications (Janv-Mars 2018)	8 750 \$	35 000 \$	43 750 \$	- \$
Téléfilm - Festival 2018	<u>16 166</u>	<u>-</u>	<u>16 166</u>	<u>-</u>
	<u><u>24 916</u></u> \$	<u><u>35 000</u></u> \$	<u><u>59 916</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

11. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	<u>Solde au 31 décembre 2017</u>	<u>Affectation de l'exercice</u>	<u>Utilisation de l'exercice</u>	<u>Solde au 31 décembre 2018</u>
Réserve pour projets spéciaux	<u><u>42 831</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>42 831</u></u> \$

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

12. COMMANDITES EN SERVICES

Les commandites en services comptabilisés à leur juste valeur se détaillent comme suit au niveau des charges:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Charges d'opérations		
Artistes - Cachets	101 925 \$	- \$
Artistes - Déplacements et frais de séjours	13 000	1 000
Contractuels	1 325	1 325
Publicité et promotion	94 029	90 309
Éléments d'occupation du site	-	2 200
Location - Salles, scènes et sites	203 325	205 355
Location - Matériel technique	454	24 284
Matériel - Activités	-	4 244
Charges d'administration		
Contributions et abonnements	<u>575</u>	<u>475</u>
	<u><u>414 633</u></u> \$	<u><u>329 192</u></u> \$

13. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail de location d'un immeuble échéant en juin 2019 totalise 11 116 \$.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé un salaire à un administrateur pour des fonctions autres que son titre d'administrateur. Ainsi dans les charges d'opérations, un montant de 52 703 \$ (49 835 \$ en 2017) est inclus dans les salaires et charges sociales et un montant de 9 582\$ (9 061 \$ en 2017) est inclus dans les frais de publicité et promotion.

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à ces concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux subventions à recevoir. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont la réception finale est raisonnablement assurée.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de l'ensemble de ses passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Cependant, une variation de 1% du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'organisme.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017 (redressé)
	<u> </u>	<u> </u>
ANNEXE A - COMMANDITES EN SERVICES		
Aboriginal Peoples Television Network - APTN	10 000 \$	10 000 \$
Air Inuit	12 000	-
Archéo-Québec	1 800	1 800
Beesum Communications	1 900	1 900
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	2 500	2 500
Cinéma du Parc	-	3 500
Concordia University - IITS	-	668
Creativ Nation	454	-
Espace culturel Ashukan	4 000	1 000
Galerie FOFA	-	1 002
Groupe Lou-Tec Inc.	-	395
Guilde canadienne des métiers d'art	1 500	3 000
Host Hotel	1 175	-
La Scena Musicale	1 336	-
La Vitrine.com	13 900	14 000
Lamcom Technologies Inc.	-	3 244
Le Diplomate Audiovisuel	-	23 889
Les Givrés Inc.	-	1 000
Les Grues RGD Inc.	-	2 200
Les Productions Funambules Médias	2 000	2 000
MK2 Mile-End	-	1 600
Mainfilm	500	500
Mundial Montréal	2 500	2 500
Muskrat Magazine	2 033	2 033
Musée McCord	-	3 000
PRIM - Productions réalisations indépendantes de Mtl	100	-
Publicité Sauvage	2 360	776
Québecor Inc.	55 000	55 000
RIDM	2 000	-
Société des arts technologiques	-	7 285
Stationnements UQAM	1 000	1 000
Sun Life du Canada	600	600
Séquences	500	-
Troupe de danse - Défilé de l'amitié	101 925	-
Ville de Montréal - Place des Festivals	<u>193 550</u>	<u>182 800</u>
	<u>414 633 \$</u>	<u>329 192 \$</u>

TERRES EN VUES, SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE AUTOCHTONE
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u> (redressé)
ANNEXE D - CHARGES D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	47 589 \$	62 356 \$
Loyer	22 601	22 034
Entretien - Local	1 951	1 747
Entretien - Matériel informatique	1 945	1 141
Télécommunications	3 818	3 535
Messageries et poste	1 390	1 254
Fournitures de bureau	2 749	1 730
Contributions et abonnements	2 945	2 351
Assurances	9 489	10 921
Taxes, licences et permis	-	353
Honoraires professionnels	19 498	20 655
Formation	213	242
Intérêts sur l'emprunt bancaire	3 738	6 449
Intérêts et frais bancaires	<u>324</u>	<u>1 455</u>
	<u><u>118 250</u></u> \$	<u><u>136 223</u></u> \$